

COMMUNE DE SAINT-SUPPLET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Janvier 2016

Conseillers en exercice: 11
Conseillers Présents : 08

Conseillers Votants : 11
Conseillers Absents : 03

L' An deux mille seize, le trente janvier à dix heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SUPPLET , étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous
la Présidence de Monsieur JENNESSON Rémy, Maire

Etaient Présents : BASTIEN Annick, BAUDRY Anne, BAUDRY Claude,
THEODORE Alain, SCHOUMACHER Cédric, LAMBINET Gérard
MOTHEAU Régis.

Absents représentés : HERODY Muriel donne procuration à Rémy JENNESSON
DONNOT Amélie donne procuration à Régis MOTHEAU
GOBERT Benjamin donne procuration à Annick BASTIEN

Absents :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l' Administration communale à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BASTIEN Annick ayant
obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
Monsieur Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 02 /02/2016 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25. 01.2016.

Compte-rendu :

Convention urbanisme avec la ville de Longuyon : La loi ALLUR a mis fin au 1^{er} juillet 2015 de la mise à
disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. La ville de Longuyon
par le biais d'une convention met son personnel à notre disposition moyennant rémunération. Le conseil
municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la convention, l'adopte à l'unanimité et prévoit les crédits
nécessaires au Budget de chaque année.

FORET COMMUNALE : La commission du Bois a rencontré le Technicien de l' O.N.F. Un rapport est donné
de la situation actuelle. Des travaux sont à envisager sur la parcelle 15 = cloisonnement par ouverture mécanisée
et traitement de la végétation. Nettoyement de la souille et dégagement de semis (2 150 € HT).
Vente de la parcelle 16. Motion de l'association des communes forestières. L'assemblée accepte les travaux, la
vente et la motion.

Indemnité de Conseil à L'Inspecteur des Finances : L'assemblée attribue l'indemnité de conseil au Receveur
Municipal au taux de 100 % suivant les textes en vigueur. Pour exemple 191 € versés pour son activité de 2015.

SIVU Chenil de Moineville : L'adhésion de la commune d' ENTRANGE est acceptée.

S.I.E.P. : Après présentation du rapport 2014 « Prix et qualité du service de distribution d'eau » les élus accepte
ledit rapport à l'unanimité.

TRAVAUX : Le débat est ouvert afin de définir les travaux à envisager.

LOGICIEL COMMUNAL : L'absence des modules « Etat-Civil - Service national – Dette » était portée à la
connaissance de l'assemblée en 2015. Voici le devis renégocié avec JVS-MAIRISTEM :
Coût HT Logiciel 660,55 € Formation 774 € et maintenance 403,20 €. L'assemblée accepte le logiciel et la
maintenance et refuse la formation la jugeant trop coûteuse.
La séance est levée.